

Guide de tri des déchets



Conteneur vert



Les bocaux et les pots en verre



Les bouteilles

Enlevez les bouchons.

Videz les emballages de leur contenu.



Conteneur jaune



les journaux, magazines (sans film plastique) et les enveloppes blanches



les boîtes et petits cartons d'emballage



les bouteilles, flacons et bidons en plastique opaque avec leur bouchon



les bouteilles transparentes en plastique avec leur bouchon



les bidons, aérosols, boîtes métalliques et barquettes aluminium

Portez les gros cartons à la déchetterie.



Le saviez-vous ?



1 tonne de bouteilles recyclées c'est 610 kg de pétrole + 300 kg de gaz naturel économisés



1 tonne de verre recyclé c'est 1,46 Mégawatt/heure économisé



670 cannettes recyclées c'est un vélo neuf



1 tonne de papier recyclé c'est 2 tonnes de bois préservé

Jetés dans la nature...

voici le temps qu'ils vont mettre à disparaître:

- Mégot : 2 ans
- Chewing-gum : 5 ans
- Cannette : 10 ans
- Bouteille plastique : 1000 ans
- Bouteille en verre : 4000 ans

A retenir...

- Le verre, le métal se recyclent à l'infini.
- Le papier et le carton se recyclent une dizaine de fois.

Cotentin Traitement

Qui sommes-nous ?



Le Syndicat Mixte Cotentin Traitement est un établissement public. Il a été créé par arrêté préfectoral en date du 28 novembre 2005.

Il a pour compétence " le traitement des déchets ménagers, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent ".

Il regroupe 8 Communautés de Communes du Cotentin soit 74 000 habitants au 01-01-2011.

Siège Social
CC Douve et Divette

Siège administratif
8 rue des Vindits
50130
Cherbourg-Octeville

Tél : 02 33 40 27 61
Fax : 02 33 53 13 21
www.cotentin-traitement.org

LES INTERCOMMUNALITES MEMBRES DU SYNDICAT MIXTE COTENTIN TRAITEMENT



Comment réduire nos déchets ?

- Préférer les sacs réutilisables ou un panier pour faire vos courses.
- Opter pour les éco-recharges.
- Privilégier les produits avec moins d'emballage.
- Choisir des produits au détail ou en vrac.
- Choisir des produits avec des labels environnementaux.
- Boire plutôt l'eau du robinet.
- Utiliser les produits jetables uniquement à bon escient.
- Utiliser des produits rechargeable (piles, stylos,...).
- Indiquer "STOP PUB" sur la boîte aux lettres.
- Limiter les impressions papier.
- Réutiliser ce qui peut l'être ou donner à des associations caritatives.
- Faire son compost.

Pensez à donner à des associations caritatives ce qui peut être réutilisé :

- Emmaüs à Equerdreville
- le Relais Enfant à Cherbourg, Valognes, Beaumont-Hague, les Pieux...
- Confort Pour Tous à Réville
- le Secours Populaire
- la Croix Rouge
- le Secours Catholique...

Déchetterie

Communauté de communes de la vallée de l'Ouve

la déchetterie est fermée les jours fériés

| Horaires d'ouverture | |
|----------------------|--|
| lundi | 10 h - 12 h 14 h - 18 h |
| mardi | fermée |
| mercredi | fermée |
| jeudi | fermée |
| vendredi | 14 h - 18 h |
| samedi | 10 h - 12 h 14 h - 18 h |



Pour bénéficier des services de la déchetterie :
Particuliers :
 Se munir d'un justificatif de domicile (carte d'identité, facture EDF, téléphone...)
Artisans-Commerçants :
 Retirer une carte d'accès payante aux bureaux de la Communauté de communes de la vallée de l'Ouve.

La déchetterie est réservée aux communes membres de la Communauté de communes de la vallée de l'Ouve.

La deuxième vie des déchets !

Que deviennent les déchets que nous trions ?

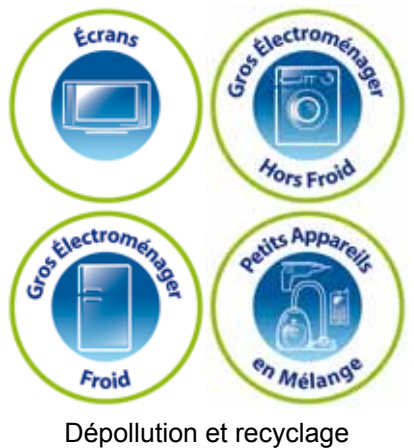
Dans les 9 emplacements de la déchetterie de la Communauté de communes de la vallée de l'Ouve

| | | | |
|--|---|--|---|
| | Fabrication de matériaux de remblais ou granulats | | Fabrication de bûchettes pour chaudières à bois industrielles |
| | Fabrication de compost | | Recyclage en métaux neufs |
| | Fabrication de compost | | Elimination en Centre d'Enfouissement Technique |
| | Fabrication de pâte à papier | | Régénération en huile neuve |
| | Elimination en centres spécialisés | | |

Ouverture de la déchetterie aux artisans et commerçants

La déchetterie est accessible aux artisans et commerçants de la communauté de communes qui souhaitent venir déposer leurs déchets. Ils devront faire l'acquisition d'une carte d'accès au prix de 120 € comprenant six passages à 20 € pour 2 m², délivrée par la Communauté de Communes.

Horaires d'ouverture des bureaux :
 du mardi au vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-17h30
 Le samedi : 8h30-12h30



Dépollution et recyclage

Interdit

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| | | | | |
|--|--|--|--|--|

Le compostage

La nature reprend vie !

Marre des allers et retours à la déchetterie pour déposer vos tailles de haies et tontes de pelouse !!! Pas de panique, il existe un moyen très simple pour se débarrasser de ces déchets verts : le compostage domestique. En tas ou en bac, le compostage permet de recycler et de valoriser toutes les matières organiques du jardin et de la cuisine. C'est un procédé de dégradation biologique des matières organiques en présence d'eau, d'oxygène et de micro-organismes (champignons, bactéries...). Cette dégradation aboutit à la production d'un amendement organique : le compost, qui vous servira dans votre potager, dans vos massifs de fleurs ou tout simplement semé sur votre pelouse.



| Je mets | Je ne mets pas |
|--|---|
| Les déchets de cuisine (épluchures de légumes, de fruits, d'agrumes, coquille d'œuf, marc de café, sachet de thé, essuie-tout, restes alimentaires...) | Les déchets de viandes, os, poissons, crustacés, fruits de mer qui pourraient attirer des nuisibles |
| Les déchets de jardins (tontes de gazon, feuilles d'arbres, tailles de haies broyées...) | Les plantes malades et les mauvaises herbes |
| Les produits divers (plumes, cheveux, cendres de bois, sciures de bois non traitées, paille, foin, fumier) | Lingettes, mégots de cigarette, cendres de barbecue, litières d'animaux domestiques, couches culottes, poussières et sacs d'aspirateur... |

Pour composter, il y a des règles à respecter :
 *les tontes de pelouse et les broyats d'arbres peuvent être déposés aux pieds des arbustes et massifs de fleurs, c'est ce qu'on appelle le Paillage qui offre de nombreux avantages (évite le développement des mauvaises herbes, protège des gelées l'hiver et de la sécheresse l'été...)

**Alors n'hésitez plus si vous avez de la place dans votre jardin :
 A vos fourches !!!**

Le verre, 100% recyclable

Le mot du Président



Depuis 2000 la commune de Saint-Sauveur-le-Vicomte puis la communauté de communes de la vallée de l'Ouve ont mis en place la collecte des ordures ménagères triée au porte-à-porte. Si le principe du tri n'est pas remis en cause bien au contraire son mode de fonctionnement va quelque peu évoluer pour prendre en compte les nouvelles possibilités de valorisation. Ainsi, à partir du 1er juin de cette année il n'y aura plus de sacs bleu ou jaune mais un seul sac jaune plus grand, plus solide, dans lequel vous pourrez mettre tout ce qui est déposé dans les sacs jaunes et bleus. D'un point de vue pratique votre sac trié sera collecté une fois par semaine en même temps que le sac d'ordures ménagères. Plus de simplicité dans la manœuvre de tri, une collecte hebdomadaire au lieu d'être bi mensuelle, la prise en compte de l'amélioration d'une meilleure qualité du tri généreront une augmentation des recettes liées au tri. Grâce à cette modernisation, pourquoi ne pas rêver à une diminution du coût du service des ordures ménagères ?

Il y aura probablement d'autres améliorations, évolution de nos méthodes de tri. Je remercie les membres du syndicat mixte Cotentin Traitement qui améliorent et modernisent sans cesse notre dispositif.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser :
 - soit au Syndicat mixte Cotentin Traitement (8, rue des Vindits à Cherbourg Octeville)
 - soit la communauté de communes (6, rue Catherine de Longpré à Saint-Sauveur-le-Vicomte, tel : 02.33.41.73.56, fax : 02.33.21.39.29, courriel : cc.vallee-de-louve@wanadoo.fr)

Chers amis merci d'adhérer à cette démarche qui ne pourra que vous simplifier la vie !!!
 Michel QUINET

Dans chaque commune, vous avez à votre disposition des colonnes de tri pour la collecte du verre. Le verre est un matériau noble qui ne demande qu'à être **recyclé à 100% et sans limite !**

Une tonne de verre recyclé permet d'économiser 100 Kg de fuel par rapport à la fonte des matières premières entrant dans la composition du verre et surtout 1 170 litres d'eau.

Le tri du verre permet également d'éviter le coût de l'enfouissement, la perte de cette matière première et le risque d'accidents pour les agents de collecte, de transfert et de traitement des déchets ménagers.



Merci de bien respecter les consignes de tri, uniquement :
 • Pots,
 • Bocaux (conserves sous verre),
 • Flacons (dont parfums),
 • Bouteilles,
 • Et tout autre emballage en verre ayant contenu des solides ou des liquides...

Interdits :
 Le verre culinaire (vaisselles et plats transparents) n'est pas à déposer dans les conteneurs car il s'agit de céramique transparente. Ces objets ont une température de fusion supérieure à celle du verre et perturbent le recyclage.

Aujourd'hui,
il reste en moyenne 20 Kg de verre par an et par habitant dans nos poubelles, c'est beaucoup trop ! Continuons de trier !